

PROPRETÉ, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN COURANT DE VOIRIE

Entre mairie et métropole : qui fait quoi ?

Autant de sujets de votre quotidien, autant de compétences de Toulouse Métropole, qui complètent celles de votre commune. Dans la majorité des cas, la mairie de votre commune demeure votre interlocuteur privilégié pour relayer vos demandes auprès de la Métropole.

Pour tout point relatif à



> PROPRETÉ URBAINE DE L'ESPACE PUBLIC

- Balayage manuel et mécanisé
- Collecte des corbeilles
- Signallement de dépôts sauvages



> AMÉNAGEMENT DE VOIRIE

> CIRCULATION

Requêtes sécurité, circulation, stationnement, ralentisseurs, etc.



> EMPLACEMENT LIVRAISON ou PMR

Demande de création d'emplacement de livraison ou d'emplacement PMR



> MIROIR ROUTIER

Réglémentée, la pose d'un miroir routier n'est autorisée que face au débouché d'une voie publique équipée d'un panneau Stop. Vous pouvez toutefois installer un miroir sur domaine privé et en assurer l'entretien.



> DÉTAGAGE / DÉSAFFICHAGE

En cas de tag ou d'affichage sauvage sur vos clôtures, portes/portails ou façades en limite du domaine public, bénéficiez d'une intervention de nettoyage. Une décharge écrite autorisant les services de la Métropole à intervenir sur tous supports vous sera demandée à l'exception de Toulouse où cette décharge sera demandée que si les services la jugent nécessaire.



> INFOS TRAVAUX DE VOIRIE (chantiers en cours)

Mise en œuvre et suivi des chantiers de voirie (routes, trottoirs, signalisation – panneaux et marquage au sol)
+ d'infos chantiers :
metropole.toulouse.fr rubrique Mon quotidien/Déplacement et stationnement/Travaux-infos circulation



> ACCÈS SUR LE DOMAINE PUBLIC

> PASSAGE BATEAU

Les demandes de modification ou de création d'accès sur le domaine public doivent être accompagnées du formulaire disponible sur le site de Toulouse Métropole ou à l'accueil de votre mairie :
metropole.toulouse.fr rubrique Mes démarches/Déplacements - Stationnement/Demander des travaux sur voirie

Adressez-vous à

Votre mairie

qui transmettra votre demande au bon interlocuteur au sein de Toulouse Métropole



(Attention : le délai d'intervention des équipes de la Métropole varie en fonction d'enquêtes à réaliser et du nombre de demandes à traiter)

Toulouse Métropole

via le mail du territoire* auquel est rattaché votre commune

Toulouse Métropole

en consultant le panneau de chantier présent sur le site des travaux ou la lettre d'information envoyée aux riverains
Concessionnaires de réseaux
(Enedis, Engie, Orange, etc.)

Toulouse Métropole

via le mail du territoire* auquel est rattaché votre commune

Pour tout point relatif à

> SINISTRE SUR DOMAINE PUBLIC

Sinistres matériels ou corporels causés sur le domaine public (trou ou déformation sur chaussée et trottoirs, etc.)

> GESTION DES DÉCHETS

- Bac de collecte : demander une mise à disposition, un changement, une réparation
- Borne de collecte : signaler un débordement
- Demande de collecte d'encombrants
- Demande de collecte de déchets végétaux

! (Attention : à compter de 2025, la collecte se fera uniquement sur abonnement de 120€ pour 24 collectes payantes par an ou sur inscription pour 6 collectes gratuites par an)

- Demande de broyage de déchets végétaux
- Demande d'un composteur destiné à l'habitat individuel ou à l'habitat collectif
- Demander une formation sur le compostage ou pour savoir réutiliser ses déchets végétaux
- Réclamations sur les collectes (déchets végétaux, encombrants, ordures ménagères, emballages et papiers)

Information déchèterie

Adressez-vous à

Votre mairie

qui transmettra votre demande au bon interlocuteur au sein de Toulouse Métropole pour un suivi en lien avec les affaires juridiques de la Métropole

Toulouse Métropole

metropole.toulouse.fr
rubrique Mes démarches/Propreté, déchets

0800 201 440
(appel gratuit depuis un poste fixe)

DECOSET 05 62 89 03 41
www.decaset.fr

> EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

Eaux pluviales et eaux usées

Eau de Toulouse Métropole

au 05 61 201 201
eaudetoulousemetropole.fr

> OPÉRATEURS TÉLÉCOM

Toute demande concernant la fibre, les gaines écrasées et en règle général la téléphonie est traitée par votre opérateur.

Votre opérateur télécom

> ÉCLAIRAGE PUBLIC > ESPACES VERTS > ANIMAUX MORTS OU ERRANTS

Votre mairie

seule compétente en la matière

> + d'infos : www.metropole.toulouse.fr <

* Une métropole : 5 territoires - 37 communes

> Nord : territoire.nord@toulouse-metropole.fr

Aucamville, Bruguières, Castelginest, Fenouillet, Fonbeauzard, Gagnac-Sur-Garonne, Gratentour, Launaguet, Lespinasse, L'Union, Saint-Alban, Saint-Jean, Saint-Jory et Toulouse (quartiers Nord)

> Est : territoire.est@toulouse-metropole.fr

Aigrefeuille, Balma, Beaupty, Drémil-Lafage, Flourens, Mondouzil, Mons, Montrabé, Pin-Balma, Quint-Fonsegrives, Saint-Orens-de-Gameville et Toulouse (quartiers Est)

> Sud : territoire.sud@toulouse-metropole.fr

Cugnaux, Tournefeuille, Villeneuve-Tolosane et Toulouse (quartiers Sud)

> Ouest : territoire.ouest@toulouse-metropole.fr

Aussonne, Beauzelle, Blagnac, Brax, Colomiers, Cornebarrieu, Mondonville, Pibrac, Seilh et Toulouse (quartiers Ouest)

> Centre : territoire.centre@toulouse-metropole.fr

Toulouse (quartiers Centre)